

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N° 1459

présenté par  
M. Saulignac, rapporteur

-----

### ARTICLE 5

Compléter l'article 5 par les six alinéas suivants :

« 4° Le deuxième alinéa de l'article L. 1272-2 est ainsi modifié :

« a) La référence : « quatrième alinéa » est remplacée par la référence : « III » ;

« b) Les références : « aux deuxième et sixième alinéas » sont remplacées par les références : « au deuxième alinéa du I et au deuxième alinéa du IV ».

« II. – Le premier alinéa de l'article 511-3 du code pénal est ainsi modifié :

« 1° La référence : « quatrième alinéa » est remplacée par la référence : « III » ;

« 2° Les références : « aux deuxième et sixième alinéas » sont remplacées par les références : « au deuxième alinéa du I et au deuxième alinéa du IV ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.